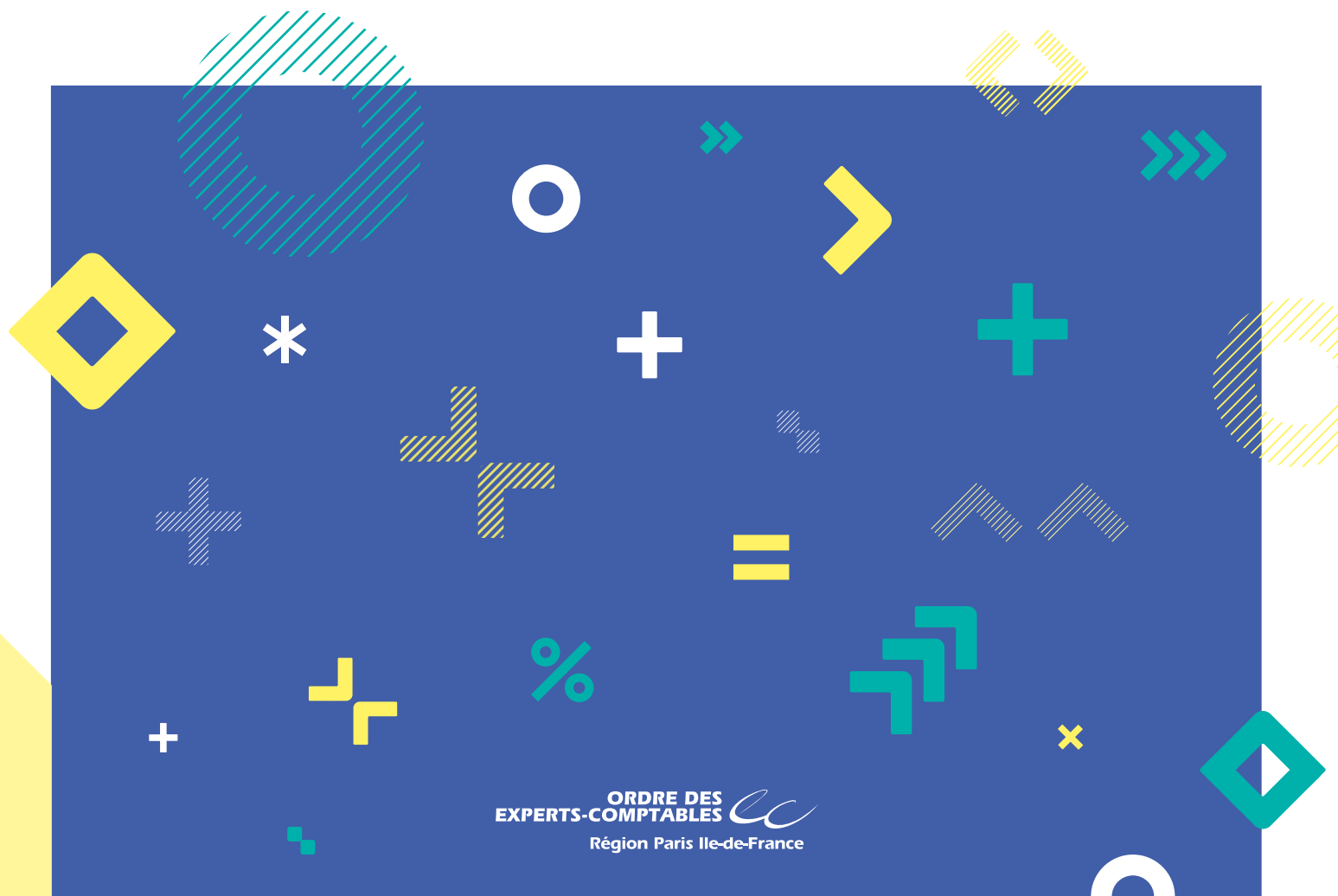


Rapport financier 2021



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *ec*
Région Paris Ile-de-France



Rapport financier

À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS ? 4

»»» COMPTES ANNUELS 6

Rapport des censeurs 7

Bilans 8

Bilan Actif 8

Bilan Passif 9

Comptes de résultat 10

Annexes 11

Règles et méthodes comptables 11

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan 15

Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat 20

Autres informations et engagements 21

»»» COMPTES AGRÉGÉS 22

Rapport des censeurs 23

Bilans 24

Bilan Actif 24

Bilan Passif 25

Comptes de résultat 26

Annexes 27

Généralités 27

Règles et méthodes comptables 29

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan 32

Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat 33

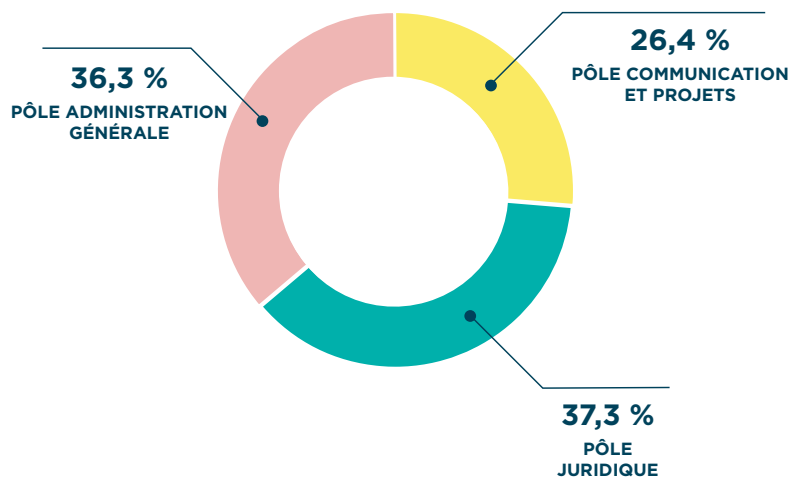
Autres informations et engagements 34



À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS ?

Contribution au résultat net 2021

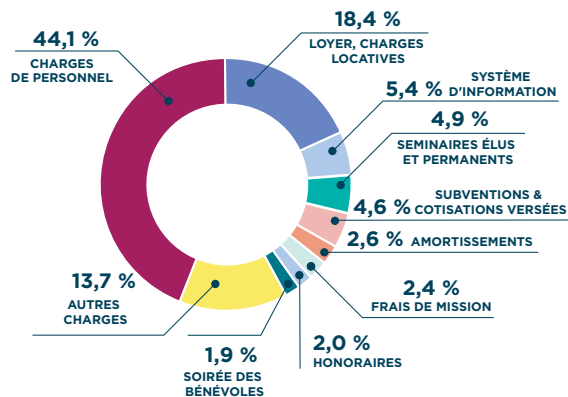
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
D'ÎLE-DE-FRANCE





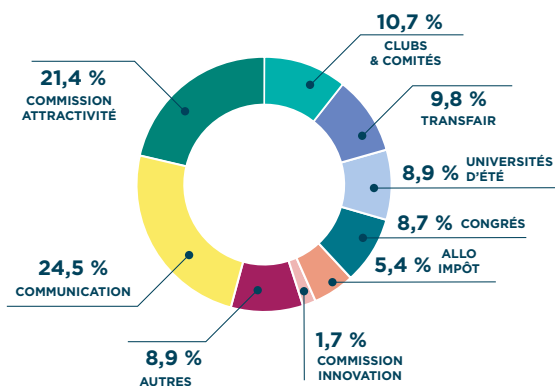
Pôle administration générale

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
D'ÎLE-DE-FRANCE



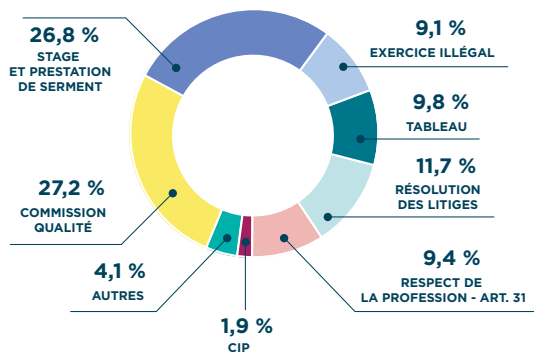
Pôle communication et projets

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
D'ÎLE-DE-FRANCE



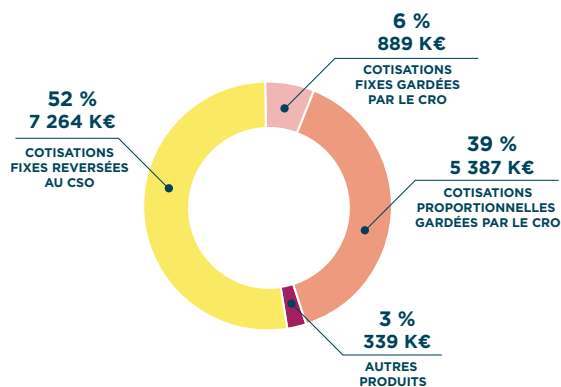
Pôle juridique

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
D'ÎLE-DE-FRANCE



Cotisations et autres produits 2021

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
D'ÎLE-DE-FRANCE





Comptes annuels

RAPPORT DES CENSEURS

**Monsieur le président,
Monsieur le commissaire du gouvernement,
Chères consœurs, Chers confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- la gestion financière du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 30 mars 2022 par madame la présidente du conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le conseil réuni en session le 22 mars 2022. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 1 279 145 € et un total du bilan de 14 245 886 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à Paris, le 28 avril 2022,

Les censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/21	NET AU 31/12/20
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 058	38 058		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage	9 500		9 500	
Autres immobilisations corporelles	386 385	333 974	52 412	52 075
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	6 575 000		6 575 000	6 575 000
Prêts	500 000		500 000	500 000
ACTIF IMMOBILISÉ	7 508 944	372 032	7 136 912	7 127 075
STOCKS				
Avances et acomptes versés sur commandes	162 134		162 134	14 659
CRÉANCES				
Usagers et comptes rattachés	1 420 181	211 884	1 208 297	1 226 809
Autres créances	3 241 899		3 241 899	2 515 868
DIVERS				
Disponibilités	2 342 841		2 342 841	1 605 314
Charges constatées d'avance	153 802		153 802	76 000
ACTIF CIRCULANT	7 320 858	211 884	7 108 974	5 438 650
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	14 829 801	583 916	14 245 886	12 565 725

Bilan Passif

	NET AU 31/12/21	NET AU 31/12/20
PASSIF		
Autres réserves	10 159 386	9 071 033
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 279 145	1 088 353
FONDS PROPRES	11 438 531	10 159 386
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	317 301	319 110
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	317 301	319 110
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	127 964	168 130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 539 813	1 064 567
Dettes fiscales et sociales	495 353	501 162
Autres dettes	326 924	353 369
DETTES	2 490 053	2 087 228
ÉCARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	14 245 886	12 565 725

Comptes de résultat

	DU 01/01/21 AU 31/12/21 12 MOIS	DU 01/01/20 AU 31/12/20 12 MOIS
Production vendue	6 494 930	6 073 993
Subventions d'exploitation	120 000	250 000
Reprises et transferts de charge	344 517	308 736
Autres produits	546 846	541 346
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 506 293	7 174 075
Autres achats non stockés et charges externes	2 367 351	2 049 521
Impôts et taxes	243 531	224 768
Salaires et traitements	1 894 875	1 890 874
Charges sociales	853 294	824 562
Amortissements et provisions	276 588	362 198
Autres charges	1 187 734	850 359
CHARGES D'EXPLOITATION	6 823 373	6 202 281
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	682 920	971 794
Produits financiers	596 225	616 559
RÉSULTAT FINANCIER	596 225	616 559
RÉSULTAT COURANT	1 279 145	1 588 353
Charges exceptionnelles		500 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		- 500 000
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 279 145	1 088 353

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

L'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission d'intérêt public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- Le résultat est un excédent ou un déficit,
- Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.



1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Installations et agencements - 5 ans
- Matériel de transport - 3 ans
- Matériel de bureau et informatique - 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau - 1 à 3 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Clients et comptes rattachés (confrères et stagiaires)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de Sup'Expertise Paris.

1.5 Provisions pour risques et charges

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des événements inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.6 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une reprise de provision de 11 854 euros au titre des départs en retraite et une dotation de 10 044 au titre des médailles de travail ont été comptabilisées en 2021 afin que le montant global (provisions et solde des contrats collectifs) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2021.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 317 302 euros.

1.7 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).





1.8 Faits caractéristiques de l'exercice

ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : CONSÉQUENCES DANS LES COMPTES ANNUELS

L'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France est le suivant :

Au niveau du compte de résultat :

L'épidémie COVID-19 s'est confirmée au cours de l'exercice 2021. Il est constaté que cette crise sanitaire a un impact sur l'activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. L'activité a pu se poursuivre moyennant de s'adapter aux restrictions sanitaires.

Au niveau des charges :

Dans le cadre de la mise en œuvre du chômage partiel, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France a bénéficié, pour un salarié, d'une allocation de 908 € pour 112 h.

Au niveau du bilan : pas d'incidence

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciels	38 058			38 058	
TOTAL	38 058			38 058	

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Logiciels	38 058			38 058	
TOTAL	38 058			38 058	

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Œuvre d'art		9 500		9 500	9 500
Installations diverses	2 774			2 774	
Matériel de transport	1 829			1 829	160
Matériel de bureau et informatique	147 546	29 522		177 068	31 648
Mobilier de bureau	179 239	25 475		204 714	20 604
TOTAL	331 388	64 497		395 885	61 912

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Installations diverses	2 774			2 774	
Matériel de transport	1 061	610		1 671	
Matériel de bureau et informatique	126 049	19 370		145 419	
Mobilier de bureau	149 429	34 680		184 109	
TOTAL	279 313	54 660		333 973	

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
Participations	6 575 000			6 575 000
TOTAL	6 575 000			6 575 000

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EURL Actions-Experts	100	350 000	916 343		350 000
SCI du 50 rue de Londres Paris 8°	50	12 250 000	1 587 178	596 225	6 125 000
SASU INNEST	100	100 000	456 833		100 000

2.4 État des échéances, créances et dettes

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre, divers	860 976	860 976		
Clients factures à établir	327 559	327 559		
Fournisseurs Débiteurs (avances)	765 001	765 001		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres Paris 8°	2 279 458	2 279 458		
Clients divers et produits à recevoir	355 702	355 702		
Conseil supérieur - Exercice Illégal	89 214	89 214		
Avance INNEST	100 000	100 000		
Avance à recevoir	46 305	46 305		
TOTAL DES CRÉANCES	4 824 215	4 824 215		
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses	127 963	127 963		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 539 813	1 539 813		
Fiscales et sociales	495 353	495 353		
Autres dettes	90 949	90 949		
Sup'Expertise Paris (FC)	235 975	235 975		
TOTAL DES DETTES	2 490 053	2 490 053		

2.5 Comptes de régularisation actif-passif

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires réforme Qualité		76 000
Séminaire reporté	134 138	
Changement logiciel comptable	8 652	
Tickets restaurants	6 830	
Noël des enfants reporté	4 182	
TOTAL	153 802	76 000

2.6 Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES CRÉANCES		
Convention Sup'Expertise Paris / Actions-Experts / Innest	95 000	
Redevance Sup'Expertise Paris (FC) relative à la gestion des stagiaires de l'Ordre	191 556	194 568
Participation frais Séminaire	41 002	
Subvention CCI	120 000	
Aide apprenti	667	
TOTAL	448 225	194 568

2.7 Avoir à recevoir

AVOIR À RECEVOIR	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES CRÉANCES		
Régularisation charges 2021 SCI 50 Rue de Londres	5 813	
Avoir sur Séminaire fin d'année	40 492	
Divers		7 160
TOTAL	46 305	7 160



2.8 Tableaux des fonds propres

L'assemblée générale du 8 septembre 2021 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 1 088 353 euros en réserves diverses.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2021	SOLDE AU 31/12/2020
Résultat	1 279 145	1 088 353
Réserves diverses	10 083 950	8 995 597
Projet ordinal (restitution cotisations 2014)	75 436	75 436
TOTAUX	11 438 531	10 159 386

2.9 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Indemnité de départ à la retraite Médailles travail	319 111	10 044		11 854	317 301
TOTAL	319 111	10 044		11 854	317 301
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	266 447	211 884	266 447		211 884
TOTAL	266 447	211 884	266 447		211 884
TOTAL	585 558	221 928	266 447	11 854	529 185
Dont dotations et reprises d'exploitation		221 928	278 301		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.10 Charges à payer

CHARGES À PAYER	31/12/2021	31/12/2020
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues ⁽¹⁾	936 946	621 885
DETTE FISCALE ET SOCIALE		
Provision congés payés/ primes	174 684	186 410
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	90 103	95 290
Provision taxes assises sur salaires	12 596	28 072
TOTAL	1 214 329	931 657

⁽¹⁾ Dont en 2021 :

- 759 948 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions-Experts
- 145 498 € correspondant au Séminaire
- 30 000 € cout estimé d'annulation Soirée de fin d'année
- 1 500 € correspondant à des couts de diverses commissions

Dont en 2020 :

- 586 996 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions-Experts
- 34 889 € correspondant à des coûts de diverses commissions



Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat

3.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2021, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2021 selon la décomposition suivante :

- 6 610 personnes physiques
- 6 344 personnes morales
- 3 891 stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CNO leur est reversée, soit 7 264 166 € en 2021.

3.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- la subvention de la CCI
- le produit des conventions de management et redevance Sup'Expertise Paris (FC) relative à la gestion des stagiaires de l'Ordre

3.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (Charges de personnel, loyers, etc.)

3.4 Résultat financier

Le résultat financier comprend les plus-values des placements et l'affectation de 50% du résultat 2021 de la SCI du 50 rue de Londres (soit au total 596 225 euros).

La SCI du 50 rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDE.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution ».

L'assemblée générale du 28 janvier 2022 de la SCI a pris en 2^e résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 qui s'élève à 1 192 450 euros, au compte courant d'associés.



Autres informations et engagements

4.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	27	24
Employés (dont 1 apprenti en 2021)	15	15
TOTAL	42	39

4.2 Affectation du résultat de la SCI du 50 rue de Londres

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.3 Éléments concernant les entreprises liées

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
PARTICIPATIONS	350 000	Eurl Actions-Experts
	6 125 000	SCI du 50 rue de Londres
	100 000	SASU INNEST
PRÊT	500 000	Sup'Expertise Paris
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	55 672	Actions Experts
	259 803	Sup'Expertise Paris
	95 000	SASU INNEST
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	176 124	Actions-Experts
	84 712	Sup'Expertise Paris
	12 506	SCI du 50 rue de Londres
	10 200	SASU INNEST
AUTRES CRÉANCES	2 279 458	SCI du 50 rue de Londres
	100 000	SASU INNEST
AUTRES DETTES	235 975	Sup'Expertise Paris

4.4 Autre engagement

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 317 302 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

4.5 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie de Covid-19 est considérée comme un événement de l'année 2020/2021 et se poursuit en 2022. Les comptes au 31/12/2021 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du Covid-19.

Les conséquences du Covid-19 sur les opérations 2022 de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2022, des risques significatifs sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.



Comptes agrégés

RAPPORT DES CENSEURS

**Monsieur le président,
Monsieur le commissaire du gouvernement,
Chères consœurs, Chers confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- la gestion financière du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 30 mars 2022 par madame la présidente du conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le conseil réuni en session le 22 mars 2022. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 178 743 € et un total du bilan de 21 366 310 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à Paris, le 28 avril 2022,

Les censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/21	NET AU 31/12/20
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	267 989	192 260	75 730	12 295
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	7 967 756		7 967 756	7 967 756
Installations techniques, matériel et outillage	270 577	139 403	131 174	123 520
Autres immobilisations corporelles	2 904 933	2 445 590	459 343	575 613
Immobilisation en cours / Avances et acomptes	150 000		150 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	120 000		120 000	
TIAP & autres titres immobilisés	199 610		199 610	199 610
Autres immobilisations financières	45 609		45 609	45 609
ACTIF IMMOBILISÉ	13 590 200	2 777 252	10 812 948	10 588 129
STOCKS				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 427 390		1 427 390	81 459
CRÉANCES				
Usagers et comptes rattachés	3 347 714	627 606	2 720 109	4 011 661
Autres créances	716 491		716 491	924 775
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	150 343		150 343	100 249
Disponibilités	4 643 529		4 643 529	4 690 238
Charges constatées d'avance	895 500		895 500	262 263
ACTIF CIRCULANT	11 180 967	627 606	10 553 361	10 070 644
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	24 771 167	3 404 858	21 366 310	20 658 773

Bilan Passif

	NET AU 31/12/21	NET AU 31/12/20
PASSIF		
Autres réserves	10 083 950	8 995 597
Report à nouveau	679 039	1 871 902
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	178 743	199 565
Subventions d'investissement	349 172	150 777
Provisions réglementées		159
FONDS PROPRES	11 290 904	11 217 999
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	30 000	
Provisions pour charges	819 472	483 177
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	849 472	483 177
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	<i>3 008 871</i>	<i>1 991 231</i>
<i>Découverts et concours bancaires</i>		<i>320 788</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 008 871	2 312 019
Emprunts et dettes financières diverses	133 415	173 827
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	355 169	485 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 728 513	3 999 231
Dettes fiscales et sociales	1 340 180	1 550 878
Autres dettes	73 429	101 040
Produits constatés d'avance	586 356	334 775
DETTES	9 225 933	8 957 596
ÉCARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	21 366 310	20 658 773

Comptes de résultat

	DU 01/01/21 AU 31/12/21 12 MOIS	DU 01/01/20 AU 31/12/20 12 MOIS
Ventes de marchandises	62 590	3 780
Production vendue	20 354 630	19 755 452
Subventions d'exploitation	427 329	748 767
Reprises et transferts de charge	1 140 048	958 392
Autres produits	198 215	107 093
PRODUITS D'EXPLOITATION	22 182 812	21 573 484
Autres achats non stockés et charges externes	12 604 679	11 818 297
Impôts, taxes	391 495	396 153
Salaires et traitements	5 117 601	5 063 922
Charges sociales	2 293 901	2 168 845
Amortissements et provisions	1 031 889	1 194 019
Autres charges	460 439	329 738
CHARGES D'EXPLOITATION	21 900 004	20 970 975
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	282 808	602 509
Opérations faites en commun		33 660
Produits financiers	1 783	11 012
Charges financières	12 288	14 451
RÉSULTAT FINANCIER	- 10 506	- 3 439
RÉSULTAT COURANT	272 302	632 730
Produits exceptionnels	87 615	543 720
Charges exceptionnelles	177 926	976 885
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 90 311	- 433 165
Impôts sur les bénéfices	3 248	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	178 743	199 565

ANNEXES

Généralités

1.1 Présentation

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à L'art 35-Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les conseils régionaux au niveau du conseil supérieur.

1.2 Périmètre

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2021 - AGRÉGATION

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDF		8 102 518	+ 682 920	10 159 386	100%
Actions-Experts	Eurl	1 797 348		391 227	100%
Sup'Expertise Paris		13 139 742	- 982 138	634 925	100%
SCI du 50 rue de Londres	Sci	1 587 366	+ 1 192 450	12 550 000	50%
INNEST	SASU	236 834	- 118 264	100 000	100%
SOUS-TOTAL		24 863 808	774 968	23 835 538	
Retraitements		2 603 887	-596 225	12 544 634	
TOTAL		22 259 921	178 743	11 290 904	

SUP'EXPERTISE PARIS

Le CFA ACE qui est entré dans le périmètre du Conseil de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France en juillet 2020 a été fusionné en date du 22 décembre 2021 avec l'association ASFOREF pour donner naissance à Sup'Expertise Paris. La fusion a été réalisée avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier 2021 sur le plan comptable et fiscal. Dans le cadre d'une homogénéisation des méthodes, il a été constaté en 2021 une provision au titre des indemnités de départ en retraite des salariés ex CFA ACE d'un montant de 354 075 € (montant estimé au 31/12/2020) par imputation directe sur les réserves antérieures.

SASU INNEST

La société a été créée en février 2020, son 1^{er} exercice social se clôt au 31 décembre 2021. Une situation comptable au 31 décembre 2020 a donc été fait pour intégrer les comptes agrégés 2020. Dans les comptes agrégés 2021, seules les opérations relatives à l'année 2021 ont été intégrées alors que les comptes sociaux au 31 décembre 2021 portent sur 22 mois.

Présentation des quatre startups :



LE BILAN CARBONE À PORTÉE DE TOUS

Greenly est une solution labellisée par le ministère de la transition écologique, qui met le bilan GES et le bilan carbone à portée de toutes les entreprises. Au travers ses outils, accompagnez vos clients sur la mise en place d'une mesure de leurs émissions de gaz à effet de serre et aidez les à réduire leurs bilan carbone pour répondre aux problématiques de transition écologique et entrer dans les achats responsables des grands groupes.



UN SUIVI DE PRODUCTION COLLABORATIF FULL-WEB POUR LES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

e-carry on est une solution full web collaborative permettant d'organiser et suivre la production des collaborateurs pour les différentes échéances fiscales au sein des cabinets d'expertise comptable tout en facilitant la lecture et la remontée des informations pour les responsables.



LA SOLUTION POUR DIGITALISER ET SÉCURISER SES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nüag est une start-up offrant une technologie permettant de digitaliser les organes de décisions des entreprises (assemblées générales, comités de direction, etc.) tout en garantissant une sécurité sur l'ensemble du processus : pour un gain de temps et de productivité significatif !



UNE IA POUR AMÉLIORER LA RELATION CLIENT

Sesha est solution qui rédige instantanément des analyses claires et compréhensibles de la situation comptable de chaque client, identifie les points d'attention du dossier et liste automatiquement les pièces manquantes. Sesha rapproche les cabinets de leurs clients en favorisant une plus grande proactivité et un apport d'expertise au quotidien.

Règles et méthodes comptables

2.1 Généralité

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « *agrégés* », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contrepartie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations et amortissements

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- 3 ans pour le matériel de transport,
- 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

2.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que sur la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

Ordre des experts-comptables d'Île-de-France et Sup'Expertise Paris (Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

Sup'Expertise Paris (autre que Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
- Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Pas de contrat collectif concernant l'ex CFA ACE, il a été constaté en 2021 une provision des indemnités de départ en retraite des salariés ex CFA ACE d'un montant de 354 075 € (montant estimé au 31/12/2020) par une reprise sur les réserves antérieures.

Une reprise de provision de 55 588 euros et une dotation aux provisions de 37 809 euros ont été comptabilisée afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2021.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2021, soit 837 655 euros.

2.6 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan

3.1 Tableau des fonds propres

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020
Résultat	178 743	199 565
Réserves diverses	10 083 950	8 995 597
Réserves consolidées	679 039	1 871 902
Subvention d'investissement	349 172	150 777
Provision réglementée		159
TOTAUX	11 290 904	11 218 000

3.2 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC	483 177	37 809	55 588		819 473
IFC ex CFA ACE via réserves en 2021	354 075				
Provision pour litige Squarance-Alcuin		30 000			30 000
TOTAL	837 252	67 809	55 588		849 473
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes confrères et clients Sup'Expertise Paris	733 138	627 606	733 138		627 606
TOTAL	733 138	627 606	733 138		627 606
TOTAL	1 570 390	695 415	788 726		1 477 079
Dont dotations et reprises d'exploitation		665 415	788 726		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		30 000			



3.3 Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les postes, qui s'élèvent à 5 275 537 euros sont à échéance à moins d'un an.

Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat

4.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2021, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2021 selon la décomposition suivante :

- 6 610 personnes physiques
- 6 344 personnes morales
- 3 891 stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées, soit 7 264 166 € en 2021.

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits de formation Sup'Expertise Paris
- Les loyers du 50 rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- Les produits des partenaires
- Les subventions de la CCI, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris et de Versailles, du CSO dans le cadre du Congrès et/ou les Universités d'été





4.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers, etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 Résultat financier

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par la SCI, pour les travaux du 50 rue de Londres.

Autres informations et engagements

5.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	49	47
Employés	24	39
Techniciens	46	54
TOTAL	119	140



5.2 Bénévolat des élus et autres membres des commissions

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	VALORISATION
Élus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000

5.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie de Covid-19 est considérée comme un événement de l'année 2021.

Les comptes au 31/12/2021 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du Covid-19.

Les conséquences du Covid-19 sur les opérations des diverses entités ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêt des comptes et être estimées de manière fiable. Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2022, des risques significatifs sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.

oec-paris.fr

01 55 04 31 31
50 rue de Londres
75008 Paris



OECParis



Ordre des
Experts-
Comptables Paris
Île-de-France



Ordre des
experts
comptables région
Paris Ile de France



CROEC
PARIS



Kifftacompta

- JUILLET 2022 -

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Paris Ile-de-France